

DEMANDE D'ORGANISATION – FÊTE DES VOISINS

Conformément aux dispositions de la **loi n°82-213 du 2 mars 1982** relative aux droits et libertés des collectivités territoriales, la présente demande a pour objet de solliciter une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de la Fête des Voisins.

Merci de compléter le tableau ci-dessous :

Date, heure et adresse de l'événement :	
Nombre de personnes présentes pour l'événement :	
Intitulé de l'Association (A remplir si besoin) :	
Nom du référent :	
Prénom du référent :	
Nom de l'assurance du référent (joindre l'attestation d'assurance à votre demande) :	
Adresse du référent :	
Quartier :	
N de téléphone du référent :	
Adresse mail du référent :	
Rue bloquée : Oui : <input type="checkbox"/> Ou Non : <input type="checkbox"/>	Si oui, veuillez préciser :
Quels sont les dispositifs de sécurité envisagés ?	
Souhaitez-vous faire une demande de mise à disposition de barrières d'interdiction ? (Sous réserve de disponibilité et d'acceptation par les services concernés)	Si oui, préciser le nombre de barrières nécessaires :

Information complémentaire : La mise à disposition éventuelle de barrières d'interdiction sera assurée, sous réserve d'acceptation par le service voirie le matin de l'événement. Cette livraison dépendra des disponibilités et devra respecter les contraintes logistiques du service. À défaut d'accord explicite, la demande ne pourra être prise en compte.

Date :

Signature :

Attention : ce formulaire est à renvoyer à : evenement.otep@vigneux91.fr au plus tard **15 jours avant la date de l'événement**. La réception du formulaire ne vaut pas acceptation. Un courriel vous sera adressé ultérieurement pour vous notifier de la décision prise par les services compétents. Toute demande illisible ou incomplète ne sera pas traitée.